

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 JUILLET 2014

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 14 juillet 2014 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Luc Cauchon, conseiller*
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Madame Solange Lapointe, mairesse-suppléante

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10345-07-14**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté, en ajoutant la résolution no. 5.3 autorisant mme Geneviève St-Pierre et m. Stéphane Lajoie à procéder à la vente de leur terrain sur la rue Beauregard et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 juin 2014 et du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 juin 2014.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Rapport sur les indicateurs de gestion 2014
 - 5.2 Octroi d'aides financières
 - 5.3 Autorisant pour vente de terrain – Geneviève St-Pierre et Stéphane Lajoie
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Installation d'enseigne – 106 boulevard Notre-Dame
 - 7.2 Agrandissement et construction d'un bâtiment secondaire – 52 Antoine-Grenier
 - 7.3 Demande d'exclusion zonage agricole – développement domiciliaire
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion, règlement établissant les normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 10.2 Adoption du règlement VC-340-14-1 modifiant le règlement VC-340-88 concernant les égouts
 - 10.3 Adoption du règlement VC-415-14-6 modifiant le règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
 - 10.4 Adoption du premier projet de règlement VC-434-14-2 modifiant le règlement de zonage VC-434-13
 - 10.5 Adoption du projet de règlement VC-435-14-1 modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement VC-435-13
- 11 Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de juin 2014
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 juin 2014

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION NO. 10346-07-14**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 juin 2014 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 juin 2014 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2013
RÉSOLUTION NO. 10347-07-14**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte le rapport sur les indicateurs de gestion 2013 présenté par madame Brigitte Harvey, directrice générale.

**5.2 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO. 10348-07-14**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- | | |
|---|--------|
| • Sclérose en Plaques de Charlevoix
<i>Activité de financement (golf)</i> | 100 \$ |
| • Maison de la Famille de Charlevoix
<i>Activité de financement (golf)</i> | 50 \$ |

**5.3 AUTORISATION DE VENTE DE TERRAIN – GENEVIÈVE ST-PIERRE ET
STÉPHANE LAJOIE
RÉSOLUTION NO. 10349-07-14**

ATTENDU QUE madame Geneviève Saint-Pierre et monsieur Stéphane Lajoie, demeurant au 95 rue de la Montagne à La Malbaie, se sont portés acquéreurs d'un terrain de la Ville de Clermont, sur le lot 5 172 697 au cadastre du Québec, en date du 13 décembre 2013;

ATTENDU QUE l'article 12 des conditions spéciales incluses au contrat de vente réserve à la Ville un droit de rachat du terrain, dans l'éventualité où l'acquéreur désire s'en départir dans un délai de 2 ans;

ATTENDU QUE madame Geneviève Saint-Pierre et monsieur Stéphane Lajoie ont fait connaître leur désir de procéder à la vente de leur terrain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont autorise madame Geneviève Saint-Pierre et monsieur Stéphane Lajoie à vendre leur terrain à une tierce partie, renonçant ainsi à sa priorité de rachat.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Geneviève Saint-Pierre et monsieur Stéphane Lajoie, 95 rue de la Montagne, La Malbaie (Québec) G5A 1V8.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE – 106 BOULEVARD NOTRE-DAME RÉSOLUTION NO. 10350-07-14

ATTENDU QU'une demande concernant l'installation d'une enseigne au 106, boul. Notre-Dame, suite 700 a été déposée aux membres du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du Plan d'implantation et d'intégration architectural et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

ATTENDU QUE par sa résolution no. 2014-07-329, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'une enseigne au 106 boulevard Notre-Dame;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'une enseigne au 106, boulevard Notre-Dame, suite 700.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à Nathalie Villeneuve, 106 boul. Notre-Dame, suite 700, Clermont (Québec) G4A 1G3.

7.2 AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE ET CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SECONDAIRE – 52 RUE ANTOINE-GRENIER RÉSOLUTION NO. 10351-07-14

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée concernant l'agrandissement d'une résidence et la construction d'un garage résidentiel attenant sur la propriété située au 52 rue Antoine-Grenier;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'agrandissement et de construction dans la zone 138.1 Ha fait partie intégrante du Plan d'implantation et d'intégration architectural et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement et la construction proposés sont conformes aux normes du Règlement de zonage de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE, le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution no. 2014-07-330, recommande au Conseil municipal l'acceptation du projet d'agrandissement d'une résidence et la construction d'un garage attenant au 52 rue Antoine-Grenier;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'agrandissement et la construction d'un garage tels que proposés.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à M. Pascal Gauthier, 52 Antoine-Grenier, Clermont, Québec G4A 1L4.

**7.3 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE – DÉVELOPPEMENT
DOMICILIAIRE
RÉSOLUTION NO. 10352-07-14**

CONSIDÉRANT que la Ville de Clermont procède actuellement à la mise en vente des derniers terrains résidentiels disponibles sur son territoire et qu'elle ne disposera plus d'espace pour assurer son développement domiciliaire d'ici 2017;

CONSIDÉRANT que les espaces disponibles hors de la zone agricole ne sont pas appropriés pour des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT qu'un espace a été identifié dans le secteur de l'aréna, soit sur les lots 3 256 259 et 3 256 260, lequel est véritablement enclavé entre divers usages structurants au niveau des services et commerces à la population ;

CONSIDÉRANT que ce secteur est situé en zone agricole, et qu'une demande d'exclusion doit être soumise à la Commission de protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT que le site visé est cultivé, mais que la Ville travaille actuellement avec les gens du milieu agricole afin de trouver une superficie semblable qui pourrait être remise en culture, à des coûts raisonnables, à titre de compensation;

CONSIDÉRANT, au regard de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, que la CPTAQ peut prendre en considération :

1. que le site visé est borné sur trois faces par la zone non agricole;
2. qu'il n'y a aucun bâtiment agricole susceptible d'être affecté par une autorisation de la demande;
3. qu'une autorisation n'aurait aucune conséquence sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;
4. que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ne serait pas altérée par une autorisation en considérant les usages déjà présents sur les lots voisins;
5. qu'un refus de la demande aurait un effet négatif important sur le développement socio-économique de la municipalité.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'exclusion soumise par la municipalité doit être appuyée par la MRC comme l'exige le deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT que la municipalité prendra les dispositions nécessaires pour que la demande soit conforme à sa réglementation municipale et aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé en collaboration avec la MRC de Charlevoix-Est dès qu'une décision favorable aura été rendue par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que l'UPA devra faire une recommandation sur la demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Clermont s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole afin d'obtenir :

- l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 3 256 259 et 3 256 260 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Charlevoix;

QUE le dossier soit transmis à la MRC Charlevoix-Est pour obtenir sa recommandation.

QUE la présente résolution soit adressée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec ainsi qu'à la MRC de Charlevoix-Est.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS RÉSOLUTION NO. 10353-07-14

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les Cités et Villes du Québec, la Ville de Clermont peut établir des normes concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à l'adoption d'une réglementation en ce sens;

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Luc Cauchon qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement établissant les normes concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments;

10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC- 340-14-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-340-88 CONCERNANT LES ÉGOÜTS RÉSOLUTION NO. 10354-07-14

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté un règlement concernant les branchements et rejets des réseaux d'égout municipaux;

ATTENDU QU'il devient nécessaire de réduire l'apport d'eau pluviale dans le réseau prévu à cet effet;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement no. VC-340-14-1 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le 14 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-430-14 « Modifiant le règlement VC-340-88 concernant les égouts.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 JUILLET 2014

10.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-415-14-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. VC-415-10 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS RÉSOLUTION NO. 10355-07-14

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-415-14-6 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet règlement no. VC-415-14-6 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le neuvième jour du mois de juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-415-14-6 « Modifiant le règlement général sur la sécurité publique et sur la protection des personnes et des propriétés », tel qu'inscrit au règlement de la Ville de Clermont.

10.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. VC-434-14-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. VC-434-13 RÉSOLUTION NO. 10356-07-14

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le premier projet de règlement numéro VC-434-14-2 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du premier projet règlement no. VC-434-14-2 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le neuvième jour du mois de juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le premier projet de règlement no. VC-434-14-2 « Modifiant le règlement de zonage numéro VC-434-13.

10.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-435-14-1 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. VC-435-13 RÉSOLUTION NO. 10357-07-14

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le premier projet de règlement numéro VC-435-14-1 modifiant le règlement de lotissement numéro VC-435-13;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet règlement no. VC-435-14-1 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en voir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 JUILLET 2014

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le neuvième jour du mois de juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le projet de règlement no. VC-435-14-1 « Modifiant le règlement de lotissement numéro VC-435-13.

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JUIN 2014 RÉSOLUTION NO. 10358-07-14

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de juin 2014 au montant de 143 626,40 \$ ainsi que le versement des salaires de juin 2014 au montant de 70 770,41 \$ et portant le numéro de pièce P1-2014-07-14.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-06-2014 RÉSOLUTION NO. 10359-07-14

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de juin 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2014 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 193 637,71 \$ certificat de crédit disponible numéro 2014-07-1676 et portant le numéro de pièce P1-2014-07-14.

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NO. 10360-07-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 16.

Solange Lapointe
Mairesse-suppléante

Brigitte Harvey
Directrice générale